

décembre 2017

- **Compte rendu du conseil municipal du 15/12/2017**

DÉCEMBRE 21, 2017 - ADMIN

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, M. Gérard ARTILLON, Mmes Bénédicte FAURE, Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON,

Par procuration : M. Hervé JOLY (procuration donnée à M. Léon GRANDE)

Absent : M. Thomas CHAUMEIL

Les décisions suivantes ont été adoptées :

Aménagement des forêts communales et sectionales – plan de gestion établi par l'O.N.F. : Approbation d'un projet d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts pour une période de 20 ans, sur une surface totale de forêts communales et sectionales de 178 ha 76 a 15 ca. Ce plan de gestion regroupe en un document unique les informations et les prévisions de gestion propres aux forêts relevant du régime forestier. L'application des dispositions de l'article L 122.7 du Code Forestier n'a pas été sollicitée.

Réglementation des boisements : Approbation de l'application de la réglementation des boisements telle que définie par le code rural articles L 126-1 à L 126-2 et R 126-1 à R 126-10 et décision d'intégrer la prochaine délibération départementale.

Communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières – adhésion au syndicat mixte DORSAL : Le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la communauté de communes de Ventadour au SIRTOMRE et approuvé la délégation de compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SIRTOMRE pour l'ensemble du territoire intercommunal.**Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2018 :** Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2018 concernant des dépenses ne figurant pas

dans les restes à réaliser de 2017, autorisation donnée à Monsieur le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, soit pour :

Budget PRINCIPAL Chapitres	Crédits ouverts / 2017	25%
21	10000,00	2500,00
23	155232,00	38808,00
Total :	165232,00	41308,00

Budget EAU Chapitres	Crédits ouverts / 2017	25%
20	3845,00	961,25
21	6600,00	1650,00
23	158223,75	39555,94
Total :	168668,75	42167,19

Budget ASSAINISSEMENT Chapitres	Crédits ouverts / 2017	25%
23	90143,49	22535,87

Motion de l'AMRF : Soutien à la Motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 01/10/2017.

Numérotation d'habitation suite à division de parcelle : Suite à la construction d'une nouvelle habitation et afin de préserver un ordre croissant logique de numérotation «rue de Roche les Dames», nécessité de régulariser la numérotation consécutive à la division de cette parcelle déjà bâtie.

Intervenante scolaire pour cours inspirés de la méthode Montessori : Participation au financement à hauteur de 720 € de la Caisse des Ecoles et de 270 € de l'ASE (Association Socio-Educative de St-Yrieix-le-Déjalat) de 11 demi-journées de cours inspirés de la méthode Montessori pratiqués par une intervenante durant l'absence pour congé de maternité de Mme Emmanuelle GUICHARD, enseignante.